



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

I. Introduction

1. Établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan, le présent rapport rend compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 19 juillet 2010 (S/2010/388), et présente un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 30 septembre 2010.

II. Évolution de la situation politique

Préparation des référendums

2. Si le Soudan a sensiblement réorienté ses priorités politiques vers les prochains référendums, les désaccords entre les parties à l'Accord de paix global ont cependant continué de retarder les préparatifs techniques nécessaires à leur organisation. Ainsi, après la mise en place, le 28 juin, de la Commission du référendum du Sud-Soudan, elles se sont affrontées sur le choix de son futur secrétaire général. Ce différend qui a persisté tout au long des mois de juillet et août a empêché la Commission, sur la majeure partie de la période considérée, de s'atteler à la tâche.

3. Le 9 août, les membres du Bureau des référendums pour le Sud-Soudan, à Djouba, ont prêté serment; les membres du Haut-Comité pour le Sud-Soudan ont fait de même le 23 août. Le 29 août, la présidence a accepté une proposition conjointe de la MINUS et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine tendant à prévoir quatre postes distincts pour les fonctions exécutives, administratives et opérationnelles de la Commission, à savoir un poste de secrétaire général, un poste de vice-secrétaire général, un poste de directeur des opérations relatives aux référendums et un poste de directeur adjoint des opérations relatives aux référendums. Il a également été convenu de confier deux de ces postes à des nordistes et deux à des sudistes. Le 14 septembre, M. Mohamed Osman al-Noujoumi a été nommé par la présidence au poste de Secrétaire général de la Commission du référendum du Sud-Soudan.



4. L'ONU s'apprête à adjoindre à la MINUS 596 effectifs supplémentaires (personnel logistique, technique et de sécurité) – dont des Volontaires des Nations Unies – afin de fournir un appui technique et logistique aux commissions chargées des référendums et à leurs sous-comités, y compris au niveau national. Près de 60 % d'entre eux sont déjà déployés auprès de la MINUS ou sont en train de l'être. La MINUS met également en place de nouvelles bases d'appui aux référendums dans les comtés du Sud-Soudan. La construction de la première de ces structures est terminée; six autres bases devraient être prêtes à la fin du mois de septembre et les autres fin octobre. Les huit hélicoptères supplémentaires nécessaires au transport du personnel et du matériel en rapport avec les référendums sont tous arrivés dans le pays et la Mission espère que leur affectation finale interviendra avant le 1^{er} octobre.

5. Avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement, la Fondation internationale pour les systèmes électoraux a trouvé des locaux pour la Commission du référendum du Sud-Soudan à Khartoum et pour le Haut-Comité pour le Sud-Soudan à Djouba; elle a également entrepris de leur procurer du matériel de bureau. L'équipe intégrée MINUS-PNUD chargée de l'appui aux référendums a élaboré des plans d'opérations – notamment pour la formation et le soutien logistique –, des manuels relatifs à l'établissement des listes électorales ainsi que des règlements internes, documents qui seront soumis à l'examen de la Commission. L'ONU facilite en outre les déplacements officiels des autorités en charge des référendums et a organisé avec elles les ateliers qui ont accompagné l'entrée en fonction du Haut-Comité pour le Sud-Soudan et des Hauts-Comités des États. Le 13 septembre, l'ONU et la Fondation ont tenu leur première réunion technique formelle avec le Président de la Commission du référendum du Sud-Soudan, son Vice-Président et le Secrétaire général nouvellement désigné, afin d'examiner un certain nombre de questions telles que le calendrier des référendums, leur cahier des charges et leur budget.

6. Le 28 septembre, le Président de la Commission du référendum du Sud-Soudan a fait savoir que l'établissement des listes électorales débiterait vraisemblablement dans la deuxième quinzaine de novembre. L'ONU et la Fondation internationale pour les systèmes électoraux mettent actuellement au point les procédures et spécifications relatives à l'achat du matériel nécessaire pour l'établissement de ces listes et ont déjà pris contact avec des entreprises en prévision d'une demande de la Commission sollicitant leur appui.

7. Les parties à l'Accord de paix global n'ont pas progressé dans la préparation du référendum dans la région d'Abyei depuis l'adoption, en décembre 2009, de la loi relative au référendum d'Abyei. Bien qu'elles continuent d'exprimer publiquement leur attachement à la décision de la Cour permanente d'arbitrage du 22 juillet 2009 et au Protocole relatif à Abyei, notamment pour ce qui concerne le calendrier du référendum, les parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la présidence de la Commission du référendum d'Abyei. Un nouveau retard dans la mise en place de la Commission risque de compromettre la tenue de ce référendum à la date envisagée. La MINUS, avec le concours du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, ne relâchera pas ses efforts pour aider les parties à sortir de l'impasse.

8. Le 21 septembre, en réponse à une demande exprimée par les parties à l'Accord de paix global, j'ai annoncé la constitution d'un groupe de trois personnes dirigé par M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la République-Unie de

Tanzanie, chargé d'observer les référendums au Sud-Soudan et dans la région d'Abyei. Les deux autres membres du groupe sont MM. Antonio Monteiro, ancien Ministre des affaires étrangères du Portugal, et Bhojraj Pokharel, ancien Président de la Commission électorale népalaise. Le groupe se rendra régulièrement au Soudan pendant la période précédant les référendums. Ses membres prendront contact avec tous les acteurs concernés, dont les parties à l'Accord de paix, les commissions en charge des référendums, la société civile et les groupes d'observateurs. Le groupe devra me rendre compte de la conduite des référendums; il s'emploiera aussi à renforcer la confiance dans le processus engagé en encourageant les parties à l'Accord de paix et les autorités compétentes à prendre des mesures correctives pour régler tout problème ou litige important qui pourrait surgir.

Négociations concernant les dispositions à prendre à l'issue des référendums

9. S'appuyant sur le mémorandum d'accord signé le 23 juin à Mekelle (Éthiopie) sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine relatif à la structure des négociations concernant les dispositions à prendre à l'issue des référendums, les parties à l'Accord de paix global ont officiellement entamé ces négociations le 10 juillet. Si elles ont déjà quelque peu cerné les questions de procédure liées à la conduite des négociations, elles n'ont en revanche guère avancé dans la recherche d'un accord sur les grandes questions de fond. Le 19 juillet, avec l'appui du Groupe et de la MINUS, les parties ont organisé, pour marquer le début de la phase des négociations de fond, un séminaire destiné à exposer les problèmes à résoudre; elles ont arrêté, à cette occasion, un premier calendrier de travail et réglé des points de procédure pour les quatre groupes thématiques – partage des richesses, citoyenneté, sécurité, instruments juridiques internationaux. Ces groupes de travail jusqu'ici composés exclusivement de représentants des parties à l'Accord de paix, se sont réunis les 9 et 10 août et se sont revus sporadiquement depuis. Les parties sont également convenues de mettre en place un secrétariat conjoint pour les négociations, mais cette décision ne s'est pas encore concrétisée.

Démarcation des frontières

10. Le Comité technique spécial des frontières continue d'achopper sur deux questions essentielles : le nombre de zones contestées dont la présidence doit être saisie en vue d'une décision finale, et l'ampleur de la participation internationale dans la délimitation physique des frontières. Le 29 août, la présidence a appelé le Comité des frontières à redoubler d'efforts et a institué un comité politique conjoint composé des deux parties à l'Accord de paix global.

Abyei

11. La situation dans la région d'Abyei est restée tendue au cours de la période considérée. Une attaque menée le 5 juillet à Tagalei, au nord de la ville d'Abyei, par des éléments armés non identifiés a causé la mort de sept civils et d'un policier, et a contribué à susciter un sentiment général d'insécurité au sein de la population. L'absence de progrès concernant la préparation des référendums, les frustrations des Misseriya qui craignent de ne pouvoir effectuer la transhumance vers le sud du pays cette année, ainsi que les rumeurs faisant état de projets des Misseriya d'implanter de vastes campements dans des zones situées au nord de la région d'Abyei ont encore accentué les tensions entre les groupes ethniques Misseriya et Ngok Dinka,

et ont durci leurs positions sur certaines questions majeures. Le chef suprême des Misseriya et d'autres chefs coutumiers à Muglad, qui avaient dans un premier temps attiré l'attention sur le problème des conditions d'inscription sur les listes électorales, ont commencé à rejeter le référendum dans sa totalité et ont fait front contre la décision de la Cour permanente d'arbitrage relative aux frontières de la région d'Abyei. Des personnalités politiques locales Ngok Dinka ont suggéré à l'Administration d'Abyei d'organiser elle-même le référendum ou de déclarer unilatéralement son intention de rejoindre le Sud si les préparatifs du référendum n'avancent pas.

Kordofan méridional

12. Conformément à l'accord passé entre le Mouvement populaire de libération du Soudan et le Parti du congrès national tendant à différer les élections dans l'État du Kordofan méridional dans l'attente d'un nouveau recensement, la Commission électorale nationale a procédé, du 15 au 29 juin, à un nouveau recensement couvrant l'ensemble du territoire, avec l'appui logistique déterminant de la MINUS. Ni le Gouvernement national ni les exécutifs des différents États n'ont ménagé leurs efforts pour mobiliser efficacement les agents en charge du recensement, malgré le début de la saison des pluies et en dépit des contraintes logistiques. Les parties à l'Accord de paix se sont toutes deux déclarées satisfaites du déroulement des opérations. Les résultats du recensement devaient être publiés en juillet 2010; ils ne le sont toujours pas, la raison principale étant que le Bureau des statistiques n'a pas encore communiqué les premières estimations. Selon les prévisions actuelles, les listes électorales devraient être établies en novembre 2010 et le scrutin devrait se dérouler en février 2011.

Consultations populaires

13. À la demande des exécutifs locaux de l'État du Kordofan méridional et de l'État du Nil bleu, la MINUS travaille en étroite collaboration avec l'Institut de recherches pour la paix de l'Université de Khartoum afin de tenter de cerner les sujets qui pourraient émerger des consultations populaires organisées dans les deux États. Selon toute vraisemblance, il sera surtout question de la décentralisation, de la répartition des ressources, des terres, de la sécurité et de l'identité culturelle.

14. Les préparatifs des consultations populaires dans l'État du Kordofan méridional ont enregistré quelques progrès, nonobstant le report des élections. Lors d'un atelier d'éducation civique qui s'est déroulé sur trois jours début juin, le Gouverneur et le Vice-Gouverneur ont insisté sur la nécessité de travailler ensemble, ce qui a amené les participants à adopter un code de conduite et une définition simplifiée du concept de la consultation populaire à utiliser pendant la campagne d'éducation civique. Au cours de la période considérée, la MINUS a facilité l'organisation d'ateliers dans diverses localités de l'État, notamment Al Fula, Abu Gebiha, Dilling et Kadugli; d'autres ateliers sont prévus jusqu'en décembre.

15. L'Assemblée de l'État du Nil bleu a nommé début septembre une Commission de la consultation populaire composée de 20 membres, qui sera chargée des opérations en la matière pour les trois prochains mois. Les incertitudes qui planent sur le financement de cette commission demeurent cependant fort préoccupantes.

Partage des richesses

16. D'après le Département des hydrocarbures du Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan, le Gouvernement soudanais a, au second trimestre 2010, transféré 621,07 millions de dollars provenant de recettes tirées du pétrole au Gouvernement du Sud-Soudan. Une somme supplémentaire de 77,77 millions de dollars a été transférée en juillet, ce qui représente un montant total de 1 368 millions de dollars pour la période allant de janvier à juillet 2010. Ce chiffre tient compte des retraits à hauteur de 500,29 millions de dollars opérés sur le compte de stabilisation des revenus pétroliers ainsi que du règlement des arriérés à hauteur de 90,12 millions de dollars.

17. Le Gouvernement soudanais continue de transférer des parts des recettes pétrolières aux États producteurs de pétrole. D'après le Ministère des finances et de l'économie nationale, l'État de l'Unité a reçu environ 13,04 millions de dollars à ce titre au second trimestre 2010, l'État du Haut-Nil, 25,69 millions de dollars et l'État du Kordofan méridional, 9,17 millions de dollars. Conformément au Protocole relatif à Abyei, l'État de Warrap, la tribu locale des Ngok Dinka et la tribu locale des Misseriya ont eu droit à une somme totale d'environ 1,34 million de dollars au cours de la même période. Le transfert des parts revenant aux Misseriya est en attente d'une décision de la présidence et l'Administration de la région d'Abyei prétend ne pas avoir reçu les parts destinées aux Ngok Dinka.

Accord de paix pour le Soudan oriental

18. Au Soudan oriental, la situation sur le plan politique et de la sécurité est restée stable durant la période considérée, bien que les parties en présence continuent d'accuser le Gouvernement de ne pas remplir les obligations qui lui incombent au regard de l'Accord de paix pour le Soudan oriental concernant la représentation de ces territoires dans la fonction publique nationale. Elles dénoncent également l'absence de toute contribution du Gouvernement au développement de ces régions. Les signataires de l'Accord de paix pour le Soudan oriental se concentrent actuellement sur les préparatifs d'une conférence de donateurs consacrée au Soudan oriental, qui se déroulera au Koweït.

Processus de paix au Darfour

19. Durant la période considérée, le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour a poursuivi sa stratégie articulée sur trois axes : faire en sorte d'impliquer la société civile dans le processus de paix, faciliter la négociation d'un accord de paix entre les parties belligérantes dans le cadre d'un processus sans exclusive, et encourager l'amélioration des relations régionales entre le Tchad, le Soudan et la Jamahiriya arabe libyenne. Du 12 au 15 juillet, la Médiation conjointe Union africaine-ONU pour le Darfour, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et le Gouvernement du Qatar ont organisé une deuxième conférence pour la société civile du Darfour, à Doha. Y ont participé quelque 350 Darfouriens représentant une grande partie de la société, notamment d'importantes communautés ethniques et tribales, des personnes déplacées, des réfugiés, des femmes, des jeunes, des chefs coutumiers, des éleveurs de bétail, des organisations de la société civile, des intellectuels et des membres de la diaspora.

20. Au cours de la première quinzaine du mois de juillet, le Gouvernement soudanais et le Mouvement pour la libération et la justice ont poursuivi, sous les

auspices du Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, les négociations concernant le partage des pouvoirs et le statut administratif du Darfour, le partage des richesses foncières, l'indemnisation et le retour des personnes déplacées et des réfugiés, les dispositions en matière de sécurité, la justice et la réconciliation, et la conclusion d'un accord sur le règlement des différends. Depuis la fin juillet, la Médiation conjointe Union africaine-ONU pour le Darfour s'emploie à consolider l'action des comités conjoints réunissant le Mouvement pour la libération et la justice et le Gouvernement soudanais en vue d'élaborer un projet d'accord qui tienne compte également des accords de paix antérieurs, des accords-cadres conclus à Doha, des mesures engagées par les parties pour mettre en œuvre ces accords-cadres, des recommandations issues des deux conférences pour la société civile tenues à Doha, ainsi que de l'Initiative du peuple soudanais. Une fois au point, ce texte sera communiqué aux parties.

21. Afin d'éviter toute exclusive, la Médiation conjointe Union africaine-Nations Unies pour le Darfour a poursuivi ses efforts pour convaincre le Mouvement de libération du Soudan dirigé par M. Abdel Wahid el-Nur de se joindre aux pourparlers et le Mouvement pour la justice et l'égalité dirigé par M. Khalil Ibrahim de revenir à la table des négociations.

III. Faits nouveaux sur le plan de la sécurité

22. La situation en matière de sécurité au Sud-Soudan demeure préoccupante. Les résultats des élections continuent de provoquer des manifestations de violence de la part d'anciennes factions de l'Armée populaire de libération du Soudan et du Mouvement populaire de libération du Soudan. Au 20 septembre, aucune solution n'avait encore été trouvée pour mettre fin aux affrontements qui opposent les partisans du lieutenant général George Athor et les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan dans le nord de l'État de Jonglei. Le 8 août, l'Armée populaire a immobilisé un hélicoptère de la Sudan Airways qui s'était écarté de son plan de vol à Paloich, dans l'État du Haut-Nil, alors qu'il se dirigeait vers Khartoum. L'appareil transportait, selon elle, du matériel destiné au général Athor. La commission militaire mixte de zone chargée de faire la lumière sur cet incident n'a pu tirer de conclusion quant aux circonstances précises qui l'ont entouré, mais a confirmé que l'un des deux passagers de l'hélicoptère était un officier supérieur ayant des liens avec le général Athor. La Commission militaire mixte du cessez-le-feu, saisie de l'affaire, a transmis le dossier à la Commission politique du cessez-le-feu pour de plus amples discussions.

23. Le 25 juillet, les forces placées sous le commandement de David Yau-Yau, un ancien fonctionnaire dans le sud de l'État de Jonglei, ont attaqué une unité de l'Armée populaire de libération du Soudan à Pibor, tuant deux personnes et en blessant neuf autres. Depuis, elles s'en sont pris à plusieurs cibles civiles et militaires. Le 8 août, un groupe armé qui soutient le colonel Gatluak Gai, ex-membre de l'Armée populaire, a pris un convoi en embuscade dans l'État de l'Unité, causant la mort de 17 soldats de l'Armée populaire et de 6 civils.

24. En juillet, l'Armée populaire de libération du Soudan a désarmé par la force des jeunes Shilluk dans le comté de Fashoda à la suite d'informations qui faisaient état d'une attaque armée perpétrée contre ses soldats ayant entraîné la mort de 11 d'entre eux. La campagne de désarmement menée en juillet s'est soldée par la mort

de 4 jeunes Shilluk et l'arrestation de 11 autres, toujours détenus par l'Armée populaire à ce jour; celle-ci aurait en outre pillé des habitations et du bétail. À la suite d'un accord de cessez-le-feu conclu le 15 août entre l'Armée populaire et les forces Shilluk dirigées par le colonel Robert Guan, un dialogue Shilluk-Shilluk a été organisé à Fashoda du 25 au 27 août, sous les auspices du Roi Shilluk. La situation est restée calme depuis cette date dans la région de Fashoda.

25. Les campagnes de désarmement de civils menées par l'Armée populaire de libération du Soudan ont également amené des populations civiles à se déplacer vers d'autres régions du Sud-Soudan, notamment vers l'État des Lacs et l'État de Warrap, durant la période considérée.

26. Des agressions commises par l'Armée de résistance du Seigneur contre des villages situés à la frontière méridionale du Soudan continuent d'être signalées. Le 4 septembre, elle aurait attaqué les villages de Bodo et Nahua, en Equatoria occidental; huit personnes seraient mortes et deux enfants auraient été enlevés, dont l'un aurait réussi à s'échapper ultérieurement. Une milice locale a poursuivi les assaillants en direction de la frontière congolaise.

27. Le début de la saison des pluies s'est traduit par une atténuation générale des violences intertribales, en particulier pour ce qui concerne les vols de bétail et les conflits sur des points d'eau et zones de pâturage. De vives tensions intercommunautaires persistent toutefois dans certaines régions et ont été à l'origine de plusieurs agressions. Un incident majeur concernant des vols de bétail et impliquant des communautés locales des comtés du Yirol oriental et du Yirol occidental dans l'État des Lacs a fait 30 morts le 4 août. Les différends relatifs aux terres que revendiquent Dinka et Shilluk dans l'État du Haut-Nil demeurent également un grave sujet de préoccupation.

28. Dans ce qui semble être un effort concerté pour favoriser la stabilité avant la tenue des référendums, les Gouverneurs des États du Haut-Nil, de Jonglei, des Lacs et du Bahr al-Ghazal septentrional ont organisé des conférences de paix intertribales pour aplanir les différends locaux. La MINUS travaille en contact étroit avec les agences de l'ONU et les autorités soudanaises pour appuyer ces efforts. Elle a consulté les commissaires de comtés et gouverneurs des États nouvellement élus afin de pousser plus avant sa stratégie de gestion et d'atténuation des conflits. Elle continue, en collaboration avec le PNUD et l'Organisation internationale des migrations, à faciliter et soutenir les échanges autour de tables rondes réunissant les partis politiques dans chacun des 10 États du Sud en vue de proposer un programme de dialogue interpartis qui contribuera à réduire les tensions et à créer un climat propice aux processus politiques pacifiques – en particulier les référendums.

29. Dans la région d'Abyei, la situation en matière de sécurité reste fragile. Si, s'agissant des Misseriya, la transhumance vers le nord s'est achevée sans donner lieu à aucun incident majeur, il pourrait ne pas en être de même lors du retour vers le sud, qui débutera en octobre et se poursuivra au cours des prochains mois.

Redéploiement des forces

30. Les Forces armées soudanaises ont redéployé toutes leurs forces du Sud-Soudan, tandis que le redéploiement de l'Armée populaire de libération du Soudan se situe toujours, selon les mouvements suivis et vérifiés, à 34,85 % de son effectif déclaré de 59 168 soldats. Le 25 janvier 2010, les parties à l'Accord de paix global

ont accepté ces chiffres à la cent onzième réunion de la Commission militaire mixte du cessez-le-feu. Les forces de l'Armée populaire de libération ont autorisé des équipes mixtes de contrôle à observer et vérifier le redéploiement près de White Lake Jaw, mais continuent de s'y opposer à Duar, dans l'État du Haut-Nil.

Unités mixtes intégrées

31. Les unités mixtes intégrées, qui se maintiennent au niveau d'avril 2009, représentent 32 900 hommes, soit environ 83 % de l'effectif autorisé de 39 639 hommes. La nouvelle vérification, qui devait initialement prendre fin le 15 novembre 2009, est toujours en cours. Le groupe de travail sur la sécurité créé par les parties à l'Accord de paix global en vue de négocier les dispositions à prendre à l'issue des référendums a décidé d'inscrire comme premier point à l'ordre du jour de ses travaux l'examen des options – unité ou sécession – offertes pour le statut des unités mixtes intégrées après les référendums.

Déploiement militaire de la MINUS

32. Au 15 septembre 2010, la composante militaire de la MINUS avait déployé au Soudan 9 948 membres de son personnel sur les 10 000 autorisés, dont 483 observateurs militaires, 190 officiers d'état-major et 9 275 soldats, portant ainsi ses effectifs à 99,57 % du niveau recommandé pour la Force (9 990 hommes) dans l'étude des capacités militaires de 2008.

33. Le 3 septembre, le Gouvernement indien a informé l'ONU de sa décision de ne pas reconduire au-delà du 31 octobre le contrat prévoyant le déploiement de six hélicoptères militaires de transport (Mi-17) auprès de la MINUS. L'unité aérienne indienne représente le tiers de la flotte d'hélicoptères militaires de transport au sein de la Mission. La MINUS a mis au point un plan visant à contrebalancer les effets à court terme de la perte de ces hélicoptères et envisage de les remplacer par des avions commerciaux. La passation des marchés est déjà en cours, l'objectif étant de déployer ces moyens avant la fin du mois d'octobre.

Restrictions à la liberté de circulation

34. La liberté de circulation de la MINUS est demeurée problématique durant la période considérée. Les Forces armées soudanaises ont continué de refuser à la MINUS l'accès militaire à Higlig et Karasana (État du Kordofan méridional). L'Armée populaire de libération du Soudan a interdit à la Mission de pénétrer dans la région de Kodok (État du Haut-Nil) entre le 22 juillet et le 11 août.

35. De nouveaux incidents en matière de sécurité liés aux restrictions de circulation imposées à la MINUS dans le Sud-Soudan se sont produits au cours de la période considérée. L'Armée populaire de libération du Soudan a par deux fois immobilisé des hélicoptères de la Mission. Le 22 juillet, quelque 150 soldats de l'Armée populaire de libération ont bloqué sous la menace des armes une patrouille à long rayon d'action de la MINUS près de Kodok (État du Haut-Nil), malmenant certains de ses membres et menaçant d'avoir recours à la violence si elle ne se retirait pas. À l'arrivée de l'hélicoptère de la MINUS venu évacuer la patrouille, les soldats de l'Armée populaire de libération ont retenu les membres de l'équipage et les ont agressés physiquement avant d'autoriser l'appareil à repartir. Le 4 août, un autre hélicoptère de la MINUS envoyé depuis Wau pour reconnaître un site de référendum à Tonj a été immobilisé par l'Armée populaire de libération sur la piste

d'atterrissage de Tonj. L'appareil et tous ceux qui se trouvaient à bord ont été relâchés six heures plus tard.

36. La MINUS et le Gouvernement du Sud-Soudan sont convenus de mettre en place, au niveau des comtés, des régions et de l'État, des comités de sécurité composés de membres de la Mission et de l'Armée populaire de libération du Soudan, qui seront chargés de mieux faire circuler l'information sur les opérations menées par la MINUS pour appuyer le prochain référendum, de renforcer la confiance dans son action, et de lui permettre d'intervenir.

Police de la MINUS

37. Sur les 715 conseillers autorisés pour les effectifs de police de la Mission, 634 ont été déployés. Durant la période considérée, ils ont principalement été chargés de former les services de police du Sud-Soudan aux questions de sécurité relatives aux référendums et de les aider à préparer des dispositifs de sécurité en la matière. Jusqu'ici, 9 663 policiers ont suivi une formation aux pratiques de sécurité lors de référendums.

38. Des membres de la police de la MINUS ont été déployés auprès des chefs de la police du Sud-Soudan dans chacun des 10 États, afin d'appuyer les services de police. La Mission sera également présente, lorsque les États les auront constitués, dans les comités chargés de la sécurité des référendums, qui seront composés d'agents de sécurité soudanais locaux. La MINUS copréside actuellement le Haut-Comité sur la sécurité des référendums créé le 1^{er} septembre par le Gouvernement du Sud-Soudan.

Désarmement, démobilisation et réintégration

39. Au 1^{er} septembre, le programme national de désarmement, démobilisation et réintégration avait démobilisé au total 19 830 ex-combattants au Nord-Soudan et 6 055 au Sud-Soudan, dont 6 258 femmes. Un exercice de démobilisation a été mené à bien à Rumbek en juillet 2010; 3 675 ex-combattants en ont bénéficié. Des initiatives similaires ont été ultérieurement lancées à Kauda et Aweil, et ont abouti à la démobilisation de 2 283 ex-combattants supplémentaires, dont 571 femmes.

40. Quelque 8 490 ex-combattants ont d'ores et déjà reçu une aide à la réinsertion qui leur a été fournie par le PNUD et les partenaires chargés de sa mise en œuvre au Nord-Soudan. Des services de réinsertion devraient être proposés à la majorité des autres ex-combattants à compter de la fin du mois de septembre ou du début du mois d'octobre 2010. Il faudrait actuellement une enveloppe de 8 millions de dollars supplémentaires sous forme de ressources extrabudgétaires pour pouvoir porter à son terme le dispositif de réinsertion envisagé pour 17 940 ex-combattants du Nord-Soudan d'ici à la fin octobre 2010. À moins que les contributions annoncées ne soient effectivement réglées, le programme de désarmement, démobilisation et réintégration ne disposera pas de fonds suffisants au Nord-Soudan en 2011.

41. Au Sud-Soudan, 5 941 ex-combattants bénéficient de services de réinsertion. Le PNUD et les partenaires chargés de sa mise en œuvre ont fait en sorte que 7 219 ex-combattants supplémentaires y aient accès après leur démobilisation.

42. Dans le cadre des efforts visant à renforcer les moyens de la Commission de désarmement, démobilisation et réintégration du Sud-Soudan à Djouba, la MINUS a construit et livré 6 des 10 bureaux qui devraient être mis à sa disposition dans les

différents États. Une aide du PNUD a par ailleurs permis de procéder à des travaux de rénovation au siège de la Commission à Djouba.

Déminage

43. L'Organisation des Nations Unies a déminé 2 721 746 mètres carrés de terrain et a détruit 1 483 mines antipersonnel, 413 mines antichars, 38 251 armes légères et 11 316 munitions non explosées au Soudan. Elle a en outre déminé 1 286 kilomètres de routes et organisé des actions de sensibilisation aux dangers des mines à l'intention de 42 122 personnes concernées. Les opérations de remise à disposition des terres ont facilité la liberté de circulation des populations locales, la fourniture d'aide humanitaire et le retour de personnes déplacées.

VI. Protection des civils

44. La MINUS a continué de recevoir des informations faisant état de graves abus commis par l'Armée populaire de libération du Soudan lors de ses opérations militaires et des campagnes de désarmement des civils. Elle a soulevé auprès des autorités compétentes la question des effets négatifs du désarmement forcé, si bien que celui-ci a été provisoirement suspendu. Bien que l'existence de groupes armés le long de la frontière du Bahr El Ghazal occidental et du Darfour-Sud lui ait été signalée, la MINUS n'a pas été en mesure de procéder à une évaluation de ces zones faute de garanties de sécurité de la part de l'Armée populaire de libération. Les missions d'évaluation aérienne qui avaient été prévues dans les zones frontalières d'Al Fifi, Elaguz, Firka, Malaga et Bua dans le Bahr El Ghazal occidental ont également été annulées après le refus par l'Armée populaire de libération de lui donner les autorisations de vol nécessaires.

45. La MINUS a à présent mis définitivement au point, en concertation avec l'équipe de pays des Nations Unies, une stratégie pour la protection des civils qui entend donner des indications claires sur la manière dont elle va réaliser les objectifs qui lui ont été fixés en la matière au cours de la dernière année de l'Accord de paix global. Cette stratégie expose la conception de la MINUS et indique quels organes de coordination entre les différentes composantes de la Mission seront chargés de la déployer.

Protection des enfants

46. La mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies et de l'Armée populaire de libération du Soudan visant à libérer les enfants attachés à l'Armée populaire progresse au Sud-Soudan, même si la réinsertion des enfants démobilisés reste un problème auquel une solution doit être trouvée au plus vite. Le 30 août 2010, l'Armée populaire de libération a ouvert une unité de protection des enfants à Bilpham, dans l'État de l'Equatoria central, initiative de nature à favoriser l'application de ce plan d'action.

47. Le 16 juillet 2010, l'unité a inscrit ses 49 premiers enfants qui ont été évacués des baraquements de l'Armée populaire de libération à Mapel, dans l'État du Bahr-El Ghazal occidental. Ces enfants retrouveront leur famille à l'issue du programme de réinsertion et d'orientation qui leur sera proposé par le Ministère de la protection sociale.

V. Situation humanitaire; relèvement; retour des déplacés et des réfugiés

Évolution de la situation humanitaire

48. L'insécurité, les violences intertribales et les inondations saisonnières ont eu des conséquences humanitaires graves dans le Sud-Soudan pendant la période examinée ici. Depuis le début de l'année, 230 000 personnes environ ont été, soit déplacées par les conflits, soit victimes des inondations, et ont besoin d'être secourues d'urgence. De plus, les moyens de subsistance de 60 000 personnes ont été compromis.

49. La situation vivrière reste précaire puisqu'il semble que près de la moitié de la population du Sud-Soudan aura besoin d'un appoint alimentaire à un moment ou un autre pendant l'année 2010. La trop longue « soudure de la famine » a provoqué un relèvement marqué de la pathologie alimentaire. Plus de 50 000 enfants sont atteints de malnutrition aiguë, les évaluations indiquant des taux très supérieurs aux soins d'urgence de l'Organisation mondiale de la Santé dans 5 des 10 États du Sud. Circonstance positive, cependant, la saison des pluies a commencé à point nommé, ce qui promet de bonnes récoltes.

50. Les organismes humanitaires signalent que les cas de blocage des convois humanitaires se sont multipliés en 2010. Depuis janvier 2010, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a été saisi de plus de 80 dossiers d'immunisation attestée dans les opérations humanitaires.

51. Il est encourageant d'apprendre que le Gouvernement du Sud-Soudan s'est doté d'un nouveau Ministère des affaires humanitaires et de la gestion des catastrophes. Cette institution donnera plus de visibilité à la coordination et aux activités militantes de l'OMS dans le Gouvernement.

52. Les opérations humanitaires continuent de se heurter à des problèmes de financement. Les donateurs n'ont fourni à ce jour que 56 % du montant de 1 843 386 608 dollars demandé dans le plan d'action humanitaire révisé pour les opérations au Soudan.

Relèvement et développement

53. L'ONU a commencé à préparer une réunion technique sur la formation de capacités au Sud-Soudan, qui permettra de coordonner l'approche du problème. Le PNUD et la Banque mondiale seconderont ensemble le Gouvernement du Sud-Soudan dans l'élaboration d'un dispositif unique d'encadrement de l'assistance internationale dont bénéficie son effort sur ce plan.

54. Le Gouvernement a annoncé le lancement d'un programme dit de « retour accéléré et réintégration rapide » (ARERI) qui devrait inciter les anciens habitants des États du Sud et leurs descendants qui vivent au Nord à retourner au Sud. D'autre part, l'administration de la région d'Abyei a procédé à une première inscription des Dinka Ngok qui vivent dans le Nord, ce qui a donné 35 000 dossiers de personnes qui envisageraient de retourner à Abyei. Le Gouvernement a fait savoir qu'il fournira 10 des 24 millions de dollars dont ce programme a besoin. Le reste, soit 14 millions de dollars, est encore à l'examen. L'équipe de pays des Nations Unies est disposée à accompagner le mouvement à condition que soient garanties les conditions d'un retour de plein gré, dans la dignité et la sécurité.

55. Au milieu du mois d'août, le Gouvernement du Sud-Soudan a approuvé l'initiative régionale de renforcement des capacités du PNUD. À ce titre, 200 fonctionnaires des États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) seront affectés à des postes stratégiques dans les administrations sud-soudanaises afin de renforcer l'appareil de gouvernance et de soutenir les services publics essentiels. Ils seront intégrés au personnel des ministères et jumelés avec des homologues soudanais de manière que s'opère à terme, une dévolution des compétences et des capacités. Le PNUD soutient également la formation des assemblées d'États du Sud-Soudan en faisant appel aux spécialistes des pays voisins et en s'intéressant surtout à la déontologie, à la conduite des débats parlementaires, aux finances et aux budgets, au règlement intérieur et aux relations avec le pouvoir exécutif. Des programmes analogues sont en cours de réalisation à l'intention des commissaires de comté et des directeurs de collectivités locales.

56. Le Fonds de restauration du Soudan, mécanisme de financement qui doit combler les déficits de l'assistance à moyen terme, continue de soutenir les activités de stabilisation dans le Sud. Outre la reconstruction des routes, des points d'eau et des postes de police dans les zones touchées par le conflit de l'État de Jonglei et de l'État des Lacs, des comités de la sécurité de l'État sont en voie de lancer des projets dans l'Equatoria orientale et le Warab.

57. Les consultations entre le Gouvernement soudanais, l'ONU et les donateurs ont permis d'élargir les activités de développement dans huit districts du Sud-Kordofan jugés prioritaires. L'équipe de pays des Nations Unies a ouvert une concertation tendant à réviser le plan d'action, qui comprend 168 projets, et d'institutionnaliser davantage la planification du développement, qui repose sur des solutions à base communautaire, comme le Mécanisme de coexistence pacifique et de réconciliation ou le Programme de réduction des conflits mené par le PNUD.

Retours et réintégration

58. Malgré les crues très abondantes qui ont dévasté certaines régions, les retours continuent de se faire par voie fluviale et par les routes terrestres accessibles. Les chiffres arrêtés au mois de juillet font apparaître que plus de 100 000 déplacés et réfugiés sont rentrés dans leurs foyers pendant la première moitié de 2010. Faisant cependant rupture avec la tendance historique, le nombre des retours est retombé à un niveau relativement faible, même pour la saison des pluies, par rapport à celui du même trimestre des années précédentes.

59. Les fonctions fondamentales du Gouvernement du Sud-Soudan qui appellent un soutien international jusqu'à l'échéance de la période intérimaire de l'Accord de paix global, indépendamment des résultats des référendums, ont été déterminés par la MINUS, l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement soudanais à savoir : a) direction exécutive; b) réforme du secteur de la sécurité; c) état de droit et application des lois; d) gestion financière; e) administration publique; f) gestion des richesses naturelles. Le 17 septembre, une réunion de haut niveau organisée par l'ONU s'est tenue à Bruxelles; elle avait pour but de mobiliser des soutiens en faveur du renforcement des compétences nationales dans ces fonctions fondamentales. Les participants, dont de grands donateurs, ont approuvé le plan d'action et le cadre de création de capacités du Gouvernement.

VI. Gouvernance et droits de l'homme

État de droit

60. Les activités déployées par la MINUS pour maintenir l'état de droit pendant la période à l'examen se sont concentrées sur le renforcement des institutions de maintien de la légalité à la fois dans le Nord et dans le Sud. La Mission a organisé plusieurs réunions consultatives avec les nouveaux élus de l'Assemblée nationale et a aidé l'Assemblée législative du Sud-Soudan de ses conseils, de ses activités de formation et de ses analyses. Elle a également poursuivi l'évaluation des établissements pénitentiaires ainsi que ses activités de création de capacités et de restauration des prisons du Nord.

61. Avec le lancement de la cellule de consultation et de coordination du secteur de la justice et de la sécurité, la MINUS a renforcé l'appui qu'elle apporte à la réforme du secteur de la sécurité dans le Sud. Cette cellule coordonne l'assistance de l'ONU et des donateurs de manière que les mesures de sécurité prises pour les référendums et l'après-référendums soient les embryons des institutions de justice et de police qui se développeront par la suite.

62. La MINUS assure également le soutien logistique du premier Forum des commissaires de comté que les gouvernements d'État s'efforcent d'organiser dans les 10 États du pays. Ce forum examinera les questions administratives qui se posent au niveau des comtés au regard de la loi de 2009 sur les collectivités locales, et formulera des propositions à ce sujet.

Droits de l'homme

63. Les restrictions imposées à la liberté d'expression restent réellement préoccupantes. Si la censure préalable de la presse, sous forme d'inspections systématiques des Services nationaux du renseignement et de la sécurité, aurait apparemment été levée le 8 août après avoir été imposée de nouveau après les élections d'avril, les services en question auraient distribué aux rédacteurs en chef une longue liste de sujets interdits, notamment la Cour pénale internationale, les déplacés du Darfour, les argumentations sécessionnistes et les poursuites intentées contre les journalistes. Au début du mois d'août, ces mêmes Services ont distribué des formulaires sur lesquels les journalistes devaient donner des renseignements personnels, notamment leur affiliation politique, leur tribu d'origine, le nom des membres de la famille et de leurs proches. Les journalistes qui ont refusé de répondre ont été l'objet d'actes d'intimidation et de menace de la part des agents des Services. Pour l'instant, trois journaux restent fermés par les autorités parce qu'ils ont publié des articles jugés polémiques; sept actions lancées au pénal contre *Ajrass al-Hurriya*, organe proche du Mouvement populaire de libération du Soudan, parce qu'il a publié des articles controversés, sont en instance.

64. Près de 15 mois après l'adoption par l'Assemblée nationale des textes nécessaires, les parties n'ont pas avancé dans la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme. Or, il est d'une importance critique qu'une institution de cette nature soit opérationnelle pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans le pays, particulièrement dans le cadre de la transition démocratique qu'envisage l'Accord de paix global et dans la période préréférendaire.

VII. Aspects transversaux

Planification intégrée de l'ONU

65. On a achevé en juillet la planification intégrée dans laquelle s'inscrivent les opérations que réalise l'ONU dans le cadre de ses attributions avant et après la période des référendums; la MINUS et l'équipe de pays des Nations Unies se sont dotées de dispositifs de coordination de leur action dans les domaines qualifiés de prioritaires.

66. On a également commencé à dresser les plans d'urgence concernant les opérations d'appui de l'ONU pendant la période transitoire qui fera suite aux référendums (janvier-juin 2011). La Mission et l'équipe de pays feront que l'ONU concoure à assurer la sécurité d'ensemble de la zone de la Mission, gère les conflits, protège les civils et améliore les capacités du Sud-Soudan en matière de gouvernance et de maintien de la légalité publique. Elles aideront également les parties, à leur demande, à passer des dispositifs actuels de sécurisation des frontières et de contrôle de l'armistice prévus par l'Accord de paix global à la nouvelle configuration qui aura été décidée au cours des négociations postérieures aux référendums.

Information

67. Pendant la période à l'examen, la MINUS a maintenu l'aide importante qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'Accord de paix global, en s'intéressant surtout aux opérations référendaires dans le Sud-Soudan. Elle a organisé à Djouba une table ronde sur le rôle des médias dans l'avant-référendums, qui a réuni les rédacteurs en chef de plusieurs grandes maisons de presse du Nord et du Sud. Elle a également organisé dans l'État de Gedaref un stage de deux jours sur le rôle positif que doivent jouer les médias dans les consultations populaires.

68. Radio Miraya a continué de plaider en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix global dans ses émissions quotidiennes, ses programmes avec participation des auditeurs, ses débats et diverses autres émissions. Les autorités nationales ne lui ont pas encore alloué la fréquence de la bande FM qui lui permettrait d'étendre au maximum sa couverture dans le Nord-Soudan.

Conduite et discipline

69. La MINUS a organisé dans toute sa zone des stages de sensibilisation et de formation; elle reste vigilante face aux facteurs susceptibles de créer des risques sur le plan du comportement professionnel.

70. Elle continue de vérifier que les fonctionnaires respectent le code de conduite de l'ONU et sa politique de tolérance zéro à l'égard des atteintes et de l'exploitation sexuelles. Elle a également ciblé certaines collectivités du Sud-Soudan pour les sensibiliser à sa politique de tolérance zéro.

Problématique masculin-féminin

71. Le 10 juin, la MINUS a organisé à Khartoum une journée « portes ouvertes » sur le thème de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, à l'intention des associations féminines et des organismes des Nations Unies, afin de célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de cette résolution. Ces manifestations ont été

précédées de consultations préparatoires avec toutes les associations féminines pacifistes du pays, notamment à Djouba, dans le Warrab, dans les États de l'Équatoria orientale, de l'Équatoria centrale et du Darfour.

72. La MINUS a formé 88 membres des Assemblées d'État à l'intégration transversale des questions de généristique. Elle a également prêté un concours technique au renforcement des capacités des unités de police communautaire de la Police nationale.

VII/sida

73. La Mission a continué d'intégrer la sensibilisation au problème du VIH et du sida dans son programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Elle a lancé des campagnes de sensibilisation et de création de capacités et fourni à titre volontaire et confidentiel des services de conseil et d'analyses biologiques à Djouba (Équatoria centrale) et Malakal (Haut-Nil).

Sécurité du personnel

74. La criminalité et le banditisme et les mises en détention forcées restent des menaces pour le personnel des Nations Unies. Parmi les incidents signalés pendant le trimestre, il y a 12 arrestations, mises en détention ou faits de harcèlement de membres du personnel de l'ONU; 4 affaires de coups et blessures; 14 vols, cambriolages et effractions mettant en cause du personnel ou des locaux de l'ONU; 1 cas de mise en détention et d'agression des membres de l'équipage d'un hélicoptère de l'Organisation.

Coordination avec d'autres missions de maintien de la paix

75. Pendant la période à l'examen, la cellule de renseignement militaire a poursuivi avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo/Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et la MINUAD ses échanges périodiques de rapports et ses échanges de vues pendant les conférences intermissions. Les deux missions coopèrent étroitement à la sensibilisation aux circonstances de terrain des membres des Forces armées de la République démocratique du Congo-Forces de défense populaire de l'Ouganda qui luttent contre l'Armée de résistance du Seigneur. La MINUS continue d'échanger des rapports préliminaires et d'autres renseignements d'importance vitale avec la MINUAD à propos des restrictions imposées au survol du Sud-Darfour par le Gouvernement soudanais et des accrochages entre le Mouvement pour la justice et l'égalité et les Forces armées soudanaises.

Questions financières

76. Par sa résolution 64/283 du 24 juin 2010, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 938 millions de dollars pour le fonctionnement de la MINUS du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011. Si le Conseil de sécurité décide de proroger au-delà du 30 avril 2011 le mandat de la Mission, le coût de fonctionnement de celle-ci jusqu'au 30 juin 2011 sera limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

77. Le crédit ouvert au bénéfice de la MINUS ne couvre pas les coûts de l'aide technique et logistique et des services de sécurité qu'elle fournit pour les

référendums qui doivent se tenir prochainement au Sud-Soudan et dans la région d'Abyei. Le coût estimatif de cette assistance est estimé à 81,5 millions de dollars pour huit mois. Cela tient compte du déploiement d'un renfort de 506 temporaires, des coûts de fonctionnement supplémentaires et des actifs dont la Mission dispose déjà.

78. De plus, le Secrétaire général a mis sur pied un groupe des référendums du Soudan pour suivre pendant six mois le déroulement des consultations électorales. Les incidences financières sur le budget de l'Organisation sont estimées à 4,3 millions de dollars, dont le PNUD devant prendre à sa charge 900 000 dollars. Les dépenses afférentes au nouveau groupe concernent 41 fonctionnaires temporaires et les moyens opérationnels correspondants.

79. Au 30 juin 2010, les contributions mises en recouvrement mais non versées au compte spécial de la MINUS s'élevaient à 122,9 millions de dollars. Le total des arriérés de l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait à la même date 1 363,5 millions de dollars.

80. Il a été procédé le 31 mai 2010 et le 31 mars 2010 respectivement au remboursement du coût des contingents et du matériel aux gouvernements qui les avaient fournis.

VIII. Observations et recommandations

81. Je trouve encourageantes les assurances qu'ont à nouveau données les deux parties quant à leur volonté de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment quant à la tenue des référendums dans les délais prévus. Ce mouvement de paix est unique dans l'histoire du Soudan et les mois qui vont suivre seront d'une importance critique pour la consolidation des acquis obtenus depuis la signature de l'Accord.

82. À mesure qu'approche la date des référendums prévus dans l'Accord, les espérances et les émotions populaires vont rapidement croissant. Ce qui va se produire dans les trois prochains mois aura des conséquences profondes pour l'avenir du Soudan. Les enjeux sont d'une incontestable importance car le non-respect des délais impartis par l'Accord aurait des effets graves. Quels que soient les progrès réalisés à ce jour, il est absolument impératif que les parties à l'Accord et les autorités compétentes redoublent d'efforts pour que soient respectées les dates limites des consultations.

83. L'ONU fait tout ce qu'elle peut avec ses principaux partenaires pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix global, notamment pour que les référendums aient lieu à temps et qu'ils soient dignes de foi. Le 17 juillet, elle a convoqué avec l'Union africaine la première session du Forum consultatif soudanais à Khartoum, où se sont retrouvés l'IGAD, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Union européenne, les États voisins et certains partenaires bilatéraux. Cette réunion a été l'occasion d'insister sur la coopération entre le Parti du Congrès national et le Mouvement populaire de libération du Soudan et sur l'appui international qu'appellent les opérations référendaires.

84. Le 24 septembre, j'ai accueilli en marge de l'Assemblée générale une réunion de haut niveau consacrée au Soudan, où ont été discutées les questions principales que soulèvent l'Accord global de paix, la paix au Darfour, la création de capacités

dans le Sud-Soudan et le processus de paix dans l'Est-Soudan. Participaient à cette réunion 12 chefs d'États, dont le Président des États-Unis d'Amérique, M. Barack Obama, le Président du Malawi, M. Bingu wa Mutharika (qui préside l'Union africaine), et le Premier Ministre de l'Éthiopie (Président de l'IGAD), M. Meles Zenawi, ainsi que le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Ping, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et celui de l'Organisation de la Conférence islamique. Le Vice-Président du Soudan, M. Taha, le Premier Vice-Président, et M. Kiir, y participaient également. Le texte d'un communiqué final a été adopté dans lequel les parties soudanaises s'engagent à nouveau à surmonter toutes les épreuves pour que les référendums se tiennent le 9 janvier 2011. Y sont aussi soulignés le puissant soutien international dont bénéficie le suivi de l'Accord et la nécessité urgente de faire prendre aux parties les principales dispositions de l'après-référendums, afin que le changement de période se fasse sans heurt. Pour ce qui est du Darfour, les participants ont dit soutenir le processus de paix de Doha mais ont exprimé leur préoccupation devant la gravité des conditions de sécurité au Darfour.

85. Les partenaires internationaux du Soudan sont tout à fait disposés et aptes à soutenir et aider le peuple soudanais à franchir cette dernière étape de la mise en œuvre de l'Accord et à aller au-delà. Mais il s'agit, maintenant et plus tard encore, d'un effort qui doit être essentiellement soudanais. Les concours internationaux ont été importants et ils le resteront même après les référendums, mais seule la volonté politique des Soudanais eux-mêmes peut pousser le mouvement en avant. C'est donc les parties à l'Accord de paix global qui assument la responsabilité première du succès de celui-ci.

86. Dans ces circonstances, des rapports de travail productifs et l'engagement des parties de coopérer de bonne foi sont des conditions absolues de la réussite. Il n'y a simplement plus assez de temps pour les affrontements et les impasses politiques. Sachant les obligations qu'elles ont à l'égard du peuple soudanais, je demande aux parties à l'Accord de se montrer à la hauteur de la situation et de saisir l'occasion qui leur est offerte de faire œuvre de pionnier et de trouver les solutions qui apaiseront tous les soucis légitimes.

87. La nécessité de cette coopération de bonne foi n'est nulle part plus évidente que dans la préparation du référendum du Sud-Soudan. Les préparatifs sont très en retard sur les prévisions et la Commission du Sud-Soudan doit se hâter si elle veut accomplir son mandat dans le temps qui lui reste. Tout nouveau contretemps aura des effets majeurs sur les circonstances techniques et logistiques de la préparation et du déroulement du référendum. Il faut que la Commission soit pleinement opérationnelle pour que la communauté internationale puisse apporter en temps utile une aide efficace. Je demande à toutes les parties de faire tout ce qu'elles peuvent pour surmonter les obstacles qui pourraient gêner la Commission dans l'exercice de ses fonctions.

88. Je suis très préoccupé par la situation qui règne dans la région d'Abyei. La préparation du référendum y est encore plus en retard et le fait de ne plus avancer avive une situation déjà tendue et volatile sur le terrain. Les litiges et les problèmes qui retardent ces préparatifs ne pourront être réglés que de façon globale, avec partage des richesses, accès à l'eau et aux pâturages, droits de résidence et de propriété et délimitation des frontières. Je demande aux parties à l'Accord d'avancer sans attendre dans tous ces domaines apparentés et d'admettre qu'il faut d'urgence

créer la Commission du référendum d'Abyei, répondre aux préoccupations des collectivités locales et respecter l'obligation que leur fait l'Accord de procéder en temps utile à Abyei à un référendum digne de foi.

89. Je félicite les parties d'avoir entrepris de négocier les dispositions à prendre pour l'après-référendum et le Groupe de haut niveau de la mise en œuvre de l'Union africaine d'avoir joué le rôle de soutien et de facilitateur des négociations. Si celles-ci avancent rapidement, les avantages seront considérables, d'une part, parce que l'on répondra aux préoccupations qu'inspire légitimement l'avenir des relations entre les parties et, d'autre part, parce que l'on créera un environnement propice aux progrès sur d'autres plans. J'invite instamment les parties à tout faire pour lancer le mouvement dans ces domaines et obtenir des résultats concrets. De plus, même si l'ONU et ses partenaires internationaux respectent pleinement la volonté des parties de régler ces questions par la voie bilatérale, je les invite à tirer profit de toutes les ressources qui sont à leur disposition, qu'elles soient internes ou internationales.

90. Les référendums soudanais doivent être libres, équitables et dignes de foi; leurs résultats doivent traduire le choix réel de la population. J'ai mis sur pied un groupe de trois membres qui suivra les opérations en continu à la demande des parties et qui aidera les autorités soudanaises à donner du crédit à la consultation. Mais c'est aux parties qu'il appartient quand même d'organiser des référendums qui seront des modèles de transparence et ouvriront sur le débat politique de fond qui offrira réellement aux populations du Sud-Soudan et d'Abyei l'occasion de réfléchir aux solutions qui s'offrent à elles. Je demande instamment aux parties à l'Accord et à la communauté internationale de prêter un concours sans réserve au groupe que je viens de créer à la demande des parties.

91. Les consultations populaires dans le Nil bleu et le Kordofan méridional sont des jalons d'une importance décisive non seulement pour la mise en œuvre de l'Accord mais aussi pour la poursuite de la transition démocratique au Soudan. Il est donc indispensable de veiller à ce qu'elles restent au premier plan, même si l'attention politique se porte sur les référendums. Je constate avec inquiétude que les aménagements de calendrier peuvent compliquer les consultations, surtout dans le Kordofan méridional. J'invite instamment les parties à veiller à ce que ces opérations reçoivent l'attention et les ressources qu'elles méritent et que les résultats du recensement effectué dans le Kordofan méridional soient publiés dès que possible.

92. Le fait que les restrictions imposées aux déplacements de la MINUS n'aient cessé de s'aggraver depuis mon dernier rapport fait sérieusement obstacle au travail de la Mission et à l'appui qu'elle peut apporter aux prochains référendums. La mise en détention et l'agression d'un membre du personnel de l'ONU sont totalement inacceptables. Je demande aux parties à l'Accord de faire en sorte de garantir la sécurité et la sûreté du personnel de l'ONU et de faciliter l'exécution du mandat de la MINUS pendant cette période critique.

93. Je m'inquiète de constater que la délimitation des frontières a pris du retard. Les parties à l'Accord ont beaucoup à faire non seulement pour démarquer les frontières mais aussi pour répondre aux préoccupations des frontaliers et déterminer comment elles vont gérer leur contiguïté. Toutes ces questions sont essentiellement politiques et appellent des solutions politiques. J'invite les parties à agir rapidement pour y répondre car elles empêchent encore les organes techniques compétents d'accomplir leur tâche, qui est d'ouvrir le dialogue avec les populations frontalières

et de rechercher les solutions et les arrangements qui perturberont leurs usages le moins possible.

94. Malgré des progrès récents, les contraintes logistiques et politiques et les conditions de sécurité rendent extrêmement difficiles la démobilisation et la réinsertion prévues de 180 000 combattants à la fin de la période couverte par l'Accord. De plus, l'éventualité que l'opération de démobilisation, de désarmement et de réinsertion manque sérieusement d'argent dans le nord est une hypothèse très inquiétante, surtout que les référendums feront certainement passer au second plan la mobilisation de fonds. Je demande donc à tous les donateurs de maintenir l'aide aux combattants démobilisés afin que les activités de réinsertion n'aient pas à s'interrompre. Je les invite à rechercher les moyens de continuer à soutenir ce programme dans l'après-référendum.

95. Malgré l'énergie déployée par les organismes humanitaires sur le terrain, les opérations de secours se heurtent encore dans l'ensemble à des difficultés de financement et au manque de partenaires humanitaires susceptibles d'acheminer les produits de première nécessité par les six passerelles de l'urgence : vivres, nutrition et produits alimentaires; abris; trousse de médecine d'urgence; semences; outils; eau et hygiène. Il faut que les donateurs accroissent rapidement leur aide pour éviter que la situation humanitaire ne se dégrade gravement pendant la période du référendum et par la suite. J'invite donc les donateurs à concourir avec générosité à la lutte contre la crise humanitaire au Sud-Soudan pendant la période critique des quelques mois qui vont suivre.

96. Le prochain trimestre sera d'une importance décisive pour l'avenir du Soudan et de la région tout entière. Les épreuves qu'il faudra surmonter pendant ces trois mois sont certes redoutables mais pas plus que celles que nous réservent 2011 et les années suivantes. La communauté internationale doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les Soudanais à les surmonter. Nous devons agir dans l'heure mais sans oublier nos engagements à long terme. Je demande à la communauté internationale de mobiliser toutes les ressources dont elle dispose pour seconder les efforts concertés qui soutiendront le peuple soudanais dans les jours, les semaines et les mois qui s'annoncent.

97. Je voudrais pour terminer remercier de leur dévouement mon Représentant spécial au Soudan, M. Haile Menkerios, ainsi que tous les militaires, policiers et civils de la MINUS.